

M. le professeur Dagenais et à feu M. le Docteur Thomas Larue gouverneur du collège. Puis passant à la motion Fafard il dit : "On a accusé le bureau des gouverneurs et le collège des médecins de faillir à la tâche, on a dit, si les médecins ne sont pas protégés si les clients ne paient pas, c'est la faute du collège, si les charlatans pullulent c'est la faute du collège, s'il n'y a pas de tarif c'est la faute du collège, si le niveau de l'enseignement n'est pas supérieur c'est la faute du collège.

Si les médecins ne sont pas protégés contre les charlatans, c'est leur propre faute, ils ont un moyen bien simple, les dénoncer au registrateur qui, lui, agira.

Si il n'y a pas de tarif, c'est la faute non du collège, mais d'un médecin alors gouverneur de la province qui a mis son veto sur ce tarif, le trouvant trop élevé, lui qui ne pratiquait plus sa profession depuis nombre d'années et qui ne connaissait aucunement les besoins de ses confrères.

Si le niveau de l'enseignement n'est pas meilleur, c'est la faute à qui ? Au collège qui a présenté un bill à la législature, un curriculum qui a fait l'admiration de l'Europe ? Au collège qui l'a fait adopter au conseil législatif, ou aux universités Laval et McGill qui sont venus combattre ce bill, Laval dans la personne de son vice-recteur et de son doyen le Dr Rottot, McGill dans la personne de son doyen le Dr Craik et desir William Dawson. Il comprend parfaitement que des professeurs n'aient pas à augmenter le nombre des cours et par là des professeurs, pour pouvoir séparer des plus gros bénéfices à la fin de chaque année. -

" Que de réformes accomplies depuis vingt ans et que de réformes à accomplir encore si on ne met pas d'obstacles aux efforts du collège."

" Chaque fois que le Collège aura besoin du docteur Marsil pour travailler au rehaussement du niveau de la profession il peut être sûr de le trouver au poste prêt à le soutenir et à combattre jusqu'à la dernière minute de sa vie."

" J'ai protesté dans un écrit contre les attaques injustes lancées dans un certain milieu contre le bureau du collège, et je suis fier de l'avoir fait, si l'occasion s'en présente encore, encore je répondrai, chaque fois que les accusations me paraîtront fausses et injustes."

Le docteur Brosseau dit qu'il est contre la motion. Ce n'est pas aux procurations que l'on en veut mais aux hommes. On reproche à certain gouverneur de faire de la cabale, mais chacun est libre